



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PEROXAL 30 PG

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	PEROXAL 30 PG
Numéro du produit	60014
Synonymes; marques commerciales	HYDROGEN PEROXIDE SOLUTION - ≥ 20 - $< 40\%$
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro index UE	008-003-00-9
Numéro CE	231-765-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Chimique
--------------------------	----------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	60014

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	231-765-0
-----------	-----------

PEROXAL 30 PG

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

L'acquisition, la détention ou l'utilisation de ces produits par le grand public sont soumises à restriction.

Contient

HYDROGEN PEROXIDE

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

HYDROGEN PEROXIDE			>= 20 - <40%
Numéro CAS: 7722-84-1	Numéro CE: 231-765-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485845-22-XXXX	
Classification Ox. Liq. 1 - H271 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 Aquatic Chronic 3 - H412			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

PEROXAL 30 PG

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée en observation. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Oedème pulmonaire, expectoration spumeuse. Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Les effets peuvent être retardés.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Peut provoquer des lésions internes sévères. Perte de conscience, décès éventuel.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Décoloration de la peau. Rougeurs.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Les effets peuvent être retardés. Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée, brouillard ou brume.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Ne pas utiliser les moyens suivants: Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Agents chimiques en poudre. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

PEROXAL 30 PG

Dangers particuliers	Peut enflammer d'autres produits combustibles. Le produit augmente le risque d'incendie et peut accélérer la combustion. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxygène.
<u>5.3. Conseils aux pompiers</u>	
Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Evacuer la zone. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Approcher le déversement contre le vent. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Approcher le déversement contre le vent. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Un stockage prolongé peut entraîner une accumulation de pression du contenu. Ne pas fermer le conteneur hermétiquement, à cause du risque de montée en pression excessive.
-----------------------------------	---

PEROXAL 30 PG

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Garder sous clef. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas fermer le conteneur hermétiquement, à cause du risque de montée en pression excessive. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. Stocker dans une zone de rétention délimitée pour prévenir les déversements dans les égouts et/ou les cours d'eau.

Eviter le contact avec les matières suivantes: Produits inflammables/combustibles. Organic materials Métaux actifs chimiquement. Oxyde(s) métallique(s). Bases. Acétone.

Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable. Aluminium. Polyéthylène. Polytétrafluoroéthylène (PTFE, Téflon).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROGEN PEROXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 ppm 1,5 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

HYDROGEN PEROXIDE (CAS: 7722-84-1)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 3 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.4 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.93 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.21 mg/m³

PNEC

- eau douce; 0.0126 mg/l
- eau de mer; 0.0126 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 4.66 mg/l
- rejet intermittent; 0.0138 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.047 mg/l
- Sédiments (eau de mer); 0.047 mg/l
- Sol; 0.0023 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



PEROXAL 30 PG

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.7 mm. Caoutchouc (naturel, latex). Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 1.0 mm. Caoutchouc nitrile. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.33 mm.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Acre.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 2 - 4
Point de fusion	-26°C

PEROXAL 30 PG

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	106°C
Point d'éclair	Ne s'enflamme pas.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.03 - 1.07 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	log Kow: -1.57 Méthode par le calcul.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
---------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Ne pas fermer le conteneur hermétiquement, à cause du risque de montée en pression excessive.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

PEROXAL 30 PG

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Produits inflammables/combustibles. Organic materials Métaux actifs chimiquement. Oxyde(s) métallique(s). Bases. Acétone.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxygène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.
DL₅₀ > 1200 mg/kg, Orale, Rat (35% Solution.)

ETA orale (mg/kg) 1 428,57

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 6500 mg/kg, Cutanée, Lapin (70% Solution.) (0 Décès.)

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Nocif par inhalation.
CL₅₀ (MAC) > 0.17 mg/l, 4 heure, Vapeur Rat (0 Décès.)

ETA inhalation 1,5
(poussières/brouillards mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.
Fortement irritant. Lapin (35% Solution.)

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

PEROXAL 30 PG

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
NOAEL (90d) 26 mg/kg/jour, Orale, Rat
LOAEL 0.0029 mg/l, Inhalatoire, Effets locaux, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Oedème pulmonaire, expectoration spumeuse. Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Les effets peuvent être retardés.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Peut provoquer des lésions internes sévères. Perte de conscience, décès éventuel.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation. Décoloration de la peau. Rougeurs.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

Informations toxicologiques sur les composants

HYDROGEN PEROXIDE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Nocif par inhalation.

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

PEROXAL 30 PG

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Essai du micronoyau: Négatif., Souris OECD 474
Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif., Rat OECD 486

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
NOAEL (90d) 26 mg/kg/jour, Orale, Rat
LOAEL 0.0029 mg/l, Inhalatoire, Effets locaux, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque de graves brûlures.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

HYDROGEN PEROXIDE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

HYDROGEN PEROXIDE

toxicité aquatique aiguë

PEROXAL 30 PG

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 16.4 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 2.4 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 2.62 mg/l, Selenastrum capricornutum
ErC50, 72 heure: 1.38 mg/l,
Skeletonema costatum
NOEC, r 72 heure: 0.63 mg/l,
Skeletonema costatum

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 0.5 heure: 466 mg/l, Boues activées
OECD 209

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 0.63 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

HYDROGEN PEROXIDE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 99%: 30 minute

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Kow: -1.57 Méthode par le calcul.

Informations écologiques sur les composants

HYDROGEN PEROXIDE

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: -1.57

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

HYDROGEN PEROXIDE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

HYDROGEN PEROXIDE

PEROXAL 30 PG

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information requise.

Informations écologiques sur les composants

HYDROGEN PEROXIDE

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	2014
N° ONU (IMDG)	2014
N° ONU (ICAO)	2014
N° ONU (ADN)	2014

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

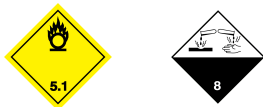
Nom d'expédition (ADR/RID)	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
Nom d'expédition (IMDG)	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
Nom d'expédition (ICAO)	HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION
Nom d'expédition (ADN)	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	5.1
Risque subsidiaire ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	OC1
Etiquette ADR/RID	5.1
Classe IMDG	5.1
Etiquette IMDG	8
Classe/division ICAO	5.1
Risque subsidiaire ICAO	8
Classe ADN	5.1
Risque subsidiaire ADN	8

PEROXAL 30 PG

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG 16. Peroxydes.

EmS F-H, S-Q

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence 2P

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 58

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

PEROXAL 30 PG

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	30/03/2020
Numéro de version	2.000
Remplace la date	04/08/2015
Numéro de FDS	60014

PEROXAL 30 PG

Statut de la FDS

Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signature

Jacq Pattinson



Scénario d'exposition

Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Hydrogen Peroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro CE	231-765-0
Numéro index UE	008-003-00-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses
Catégories de produit chimique [PC]:	PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité PC8 Produits biocides PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais) PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 Substances chimiques de laboratoire PC25 Fluides pour le travail des métaux PC27 Produits phytopharmaceutiques PC29 Produits pharmaceutiques PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC32 Préparations et composés à base de polymères PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

Secteur d'utilisation	SU4 Fabrication de produits alimentaires SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6 Fabrication de papier et de produits papetiers SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement SU11 Fabrication de produits en caoutchouc SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
------------------------------	--

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance ERC2 Formulation dans un mélange ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6a Utilisation d'un intermédiaire ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6c Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article) ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
---	---

Salarié

Catégories de processus	PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
--------------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air	une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne s'effectue dans l'air.
Facteur d'émission - eau	les contrôles d'émission des eaux usées ne s'appliquent pas, aucun rejet direct des eaux usées ne se faisant.
Facteur d'émission - terre	non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

Mesures de management du risque

Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

Bonnes pratiques Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets Incinération de déchets spéciaux

Considérations relatives à l'élimination collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

Exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation : exposition 0.99 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.35

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation : exposition 0.21 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.075

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation : exposition 0.71 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.25



Scénario d'exposition

Bleaching with hydrogen peroxide solutions

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Hydrogen Peroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro CE	231-765-0
Numéro index UE	008-003-00-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Bleaching with hydrogen peroxide solutions
Catégories de produit chimique [PC]:	PC23 Produits pour le traitement du cuir PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC26 Produits de traitement des papiers et cartons PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6 Fabrication de papier et de produits papetiers SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
--	--

Salarié

Bleaching with hydrogen peroxide solutions

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
	PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
	PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
	PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
	PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
	PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 35 %.

quantités utilisées

Montant annuel par site 9810 tonnes
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 43600

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 360 jours/ans

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air	Part de libération dans l'air en provenance du process (après RMM typique sur site): 0.01
Facteur d'émission - eau	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.009
Facteur d'émission - terre	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.0001

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 (Standard) Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 (Standard)
-----------------	--

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Station d'épuration STP municipale

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air	Filtrage
------------	----------

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination	collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale. Incinération de déchets spéciaux
---	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
-------------	---------

Bleaching with hydrogen peroxide solutions

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 35 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation SU3 Utilisations industrielles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90 SU22
Utilisations professionnelles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 80

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 2)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de ...12%.

quantités utilisées

Quantité par application: 100 mL

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidien jusqu'à 10minutes

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Voie d'exposition Inhalation

Information du consommateur Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

Bleaching with hydrogen peroxide solutions

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.0098 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.78
 eau de mer: Exposition 0.001 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.079
 terre: Exposition 0.000154 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.067
 STP: Exposition 0.098 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.021

Supposition du worst case

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
 Salarié - par inhalation : exposition 0.005 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.002
 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 Salarié - par inhalation : exposition 0.496 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.18
 PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 Salarié - par inhalation : exposition 0.298 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.11
 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
 Salarié - par inhalation : exposition 0.992 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.35
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
 Salarié - par inhalation : exposition 0.496 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.18
 PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
 Salarié - par inhalation : exposition 0.85 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.30

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Exposition

Consommateur - par inhalation : exposition 0.13 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.046



Scénario d'exposition

Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide solutions

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Hydrogen Peroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro CE	231-765-0
Numéro index UE	008-003-00-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide solutions
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU1 Agriculture, sylviculture, pêche SU2a Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b Industries offshore SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
--	--

Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide solutions

Salarié

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
	PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
	PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
	PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 50 %.

quantités utilisées

Montant annuel par site 4.93 tonnes
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 2465

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 360 jours/ans

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air	Part de libération dans l'air en provenance du process (après RMM typique sur site): 0.1
Facteur d'émission - eau	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.05
Facteur d'émission - terre	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.8

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 (Standard)
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 (Standard)

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
------------------	---

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air	Filtrage
-----	----------

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination	collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale. Incinération de déchets spéciaux
--	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 50 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide solutions

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
Taux de ventilation	SU3 Utilisations industrielles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90 SU22 Utilisations professionnelles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 80

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
---	---

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	eau douce: Exposition 0.0085 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.67 eau de mer: Exposition 0.000775 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.006 terre: Exposition 0.000113 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.049 STP: Exposition 0.088 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.019 Supposition du worst case

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
Exposition	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation : exposition 0.007 mg/m ³ , DNEL 2.8 mg/m ³ , RCR 0.0025 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation : exposition 0.708 mg/m ³ , DNEL 2.8 mg/m ³ , RCR 0.25 PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation : exposition 0.425 mg/m ³ , DNEL 2.8 mg/m ³ , RCR 0.15 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition Salarié - par inhalation : exposition 1.06 mg/m ³ , DNEL 2.8 mg/m ³ , RCR 0.38 Supposition du worst case



Scénario d'exposition

Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning agents

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Hydrogen Peroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro CE	231-765-0
Numéro index UE	008-003-00-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning agents
Catégories de produit chimique [PC]:	PC21 Substances chimiques de laboratoire PC35 Produit de lavage et de nettoyage
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
--	--

Salarié

Catégories de processus	PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
-------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning agents

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 50 %.
<u>quantités utilisées</u>	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 6210
<u>Fréquence et durée d'utilisation</u>	Jours d'émission: 365 jours/ans
<u>Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement</u>	
Facteur d'émission - air	Néant.
Facteur d'émission - eau	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.8
Facteur d'émission - terre	non indispensable - pas de rejet direct dans le sol
<u>Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</u>	
Dilution	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 (Standard) Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 (Standard)
<u>Mesures de management du risque</u>	
Bonnes pratiques	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
<u>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques</u>	
Air	Filtrage
<u>Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets</u>	
Considérations relatives à l'élimination	Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans une décharge communale d'ordures ménagères.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

<u>Propriétés du produit</u>	
État	Liquide
<u>quantités utilisées</u>	à petite échelle
<u>Fréquence et durée d'utilisation</u>	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
<u>autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur</u>	
Temperature	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
<u>Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition</u>	
Mesures d'organisation	On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
<u>Mesures de management du risque</u>	

Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning agents

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

utiliser une protection pour les yeux et des gants.

Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.0085 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.67
eau de mer: Exposition 0.000775 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.006
terre: Exposition 0.000113 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.049
STP: Exposition 0.088 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.019

Supposition du worst case

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Exposition PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.007 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.0025
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.708 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.25
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.425 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.15
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
Salarié - par inhalation : exposition 1.06 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.38

Supposition du worst case



Scénario d'exposition

Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth bleaching

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Hydrogen Peroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro CE	231-765-0
Numéro index UE	008-003-00-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth bleaching
Catégories de produit chimique [PC]:	PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État Liquide

quantités utilisées

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 6210

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth bleaching

Facteur d'émission - air	Néant.
Facteur d'émission - eau	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.8

Facteur d'émission - terre non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 (Standard) Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 (Standard)
----------	--

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Filtrage

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans une décharge communale d'ordures ménagères.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale
eau douce: Exposition 0.0085 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.67
eau de mer: Exposition 0.000775 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.006
terre: Exposition 0.000113 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.049
STP: Exposition 0.088 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.019
Supposition du worst case

Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth bleaching

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.007 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.0025
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.708 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.25
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.425 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.15
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
Salarié - par inhalation : exposition 1.06 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.38

Supposition du worst case